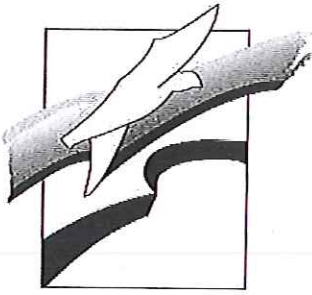


Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL



MAIRIE
DE
TREGUNC

L'an deux mille quinze, le vingt-trois juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de

Monsieur BELLEC Olivier

Etaient présents : MM. BELLEC Olivier – SCAER JANNEZ Régine -
-- VOISIN Valérie -- TANGUY Michel - RIVIERE Marie-Pierre --
DERVOUT Dominique - DION Michel - FLOCH ROUDAUT Rachel -
LAURENT Luc – DOUX BETHUIS Sonia - ROBIN Yves – GALBRUN
Karine – NIMIS Philippe - VERGOS Sylvie – LE MAREC Vincent -
JOLLIVET Patricia – BORDENAVE Bruno - JOULAIN Anita –
DADEN Paul - JAFFREZIC Christiane – NIVEZ Jean-Paul - SALAUN
Fanny – BANDZWOLEK Brigitte - SINKWIN DANIELOU Gisèle –
CHARPENTIER Pascal - LE GUILLOU Marthe.
formant la majorité des membres en exercice.

Objet

Les conseillers absents ont donné procuration de voter en leur nom :

- Yannick SELLIN à Régine SCAER JANNEZ
- Muriel LE GAC à Olivier BELLEC
- René CANTIE à Marthe LE GUILLOU

Date de convocation : 16 juin 2015

Sonia DOUX BETHUIS est nommée secrétaire de séance.

CONVENTION DE
GROUPEMENT DE
COMMANDES AVEC
NEVEZ - CONTROLE
ET REFECTION DES
INSTALLATIONS
PORTUAIRES

Nombre de Conseillers
En exercice : 29
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 29

Le Maire certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte
transmis au représentant de l'Etat et
informe qu'il peut faire l'objet d'un recours
pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Rennes dans un délai de
deux mois.

Monsieur DION, Conseiller Délégué, indique que les communes de NEVEZ, RIEC SUR BELON et TREGUNC projettent de se grouper en « groupement de commande ponctuel » conformément aux dispositions de l'article 8 du Code des Marchés Publics pour la passation d'un marché concernant la vérification, l'entretien, la réparation et le changement des mouillages de leurs ports qui sont :

- pour la commune de NEVEZ, Raguenez, Port Manec'h, Pouldon, Poulguin, Kerdruc,
- pour la commune de RIEC sur BELON, Goulet Riec, Roz Bras ;
- pour la commune de TREGUNC, Trévignon, Pouldohan/Pors Breign.

La commune de NEVEZ est désignée comme coordonnateur du groupement de commande, ayant la qualité de pouvoir adjudicateur, dans le respect des règles de la commande publique. Le coordonnateur est chargé de la bonne passation du marché. Dans ce cadre un projet de convention a été réalisé afin de définir les missions du coordonnateur, les modalités de passation et d'exécution du marché ainsi que les procédures de choix des prestataires et les responsabilités de chaque commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve la convention dont le texte est joint en annexe à la présente délibération,
- donne pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer toute pièce utile à la mise en œuvre de la convention et des marchés qui en résulteront.
- désigne Michel DION pour faire partie de la commission d'appel d'offres du groupement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE
A Tregunc, le 24 juin 2015

LE MAIRE
Olivier BELLEC



(Handwritten signature line)